



SERVICE : DGS

REF. : SM

DECISION DU MAIRE 2023

Objet

Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert 2023 pour la rénovation énergétique de l'éclairage public communal

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-CMa-03-02 modifiant la délégation de pouvoirs du Maire et l'autorisant à l'article 2 à « demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions, nécessaires au financement des investissements communaux, d'approuver les plans de financement correspondant et de les signer. »

Vu l'appel à projet national « Fond vert » pour l'aide aux projets ayant pour effet d'accélérer la transition écologique du territoire,

Considérant l'intérêt pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement de la refonte globale de son éclairage public,

Considérant que cette aide permettrait la réalisation d'un plan lumière et la mutation de 80% du parc d'éclairage public en moins de deux ans,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 374.358 € auprès de la Préfecture dans le cadre du Fonds vert 2023.

Article 2 : de présenter le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES EN EUROS € HT	RECETTES EN EUROS €			
	Financier	Dispositif	Montant	% de prise en charge
ETUDE				
Plan lumière incluant schéma d'aménagement lumineux	Conseil départemental du Val d'Oise	Rénovation énergétique de l'éclairage public	58 750 €	5%
TRAVAUX				
Changement de mats et têtes d'éclairage en LED	Conseil régional d'Ile de France	Modernisation de l'éclairage public et lutte contre la pollution lumineuse	165 750 €	15%
Mise à niveau armoires électriques obsolètes				
Achat et installation de coffrets de télégestion				
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE				
Rédaction DCE pour le marché d'étude + analyse technique des candidatures reçues	Fonds vert 2023	Rénovation éclairage public	374 358 €	34%
Rédaction DCE pour le marché de travaux				
Suivi des travaux				
Conseils en matière d'ingénierie et de maintenance du parc rénové	Commune de Marines	Reste à charge	495 737,00 €	45%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU PROJET: 1 094 595 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET :		1 094 595 €	100%

De solliciter un financement Fond vert correspondant à 34% de participation sur la totalité du projet.

Article 3 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de ladite subvention dans le cas où celle-ci serait accordée.



Article 4 : de ne pas entamer les prestations et travaux tant que la notification n'a pas été transmise par la Préfecture à la ville.

Article 5 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain Conseil municipal.

Fait à MARINES, le 20 février 2023

Le Maire,

Nadine NINOT